Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

ID: 077-217703370-20231117-DEL2023_0152-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de SEINE ET MARNE

DEL2023 0152

Arrondissement de TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal

Canton de CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023. L'an deux mille vingt trois, le dix sept novembre, à 19h00.

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 9 novembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

PRÉSENTS: M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. DUJARDIN, Mme CAMARA-SAKHO, Mme ROTOMBE, Mme NATALE, M. BRICOGNE, Mme RAJAONAH, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, Mme SAFI, M. BEGUE, M.DRAME, Mme PERUGIEN, M. KONTE, M. CASSE, M. SEIDL.

<u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS</u> : Mme VISKOVIC (arrivée pour le point n° 3, Admission en non valeur) qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER, Mme VICTOR-LE ROCH qui a donné pouvoir à Mme NEDJARI, M. TRIEU qui a donné pouvoir à M. TIENG, M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à M. DUJARDIN, M. ABOUDOU qui a donné pouvoir à M. BEGUE, M. TATI qui a donné pouvoir à Mme JEGATHEESWARAN. Mme MONIER qui a donné pouvoir à Mme NATALE, M. FEURTE qui a donné pouvoir à M. CASSE.

Soit 33 élus présents ou représentés (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme SAFI

1) DÉMISSIONS ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID: 077-217703370-20231117-DEL2023_0152-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-4 relatif à la démission des conseillers municipaux,

VU les articles L228 et L270 du Code électoral relatifs aux modalités de remplacement du conseiller municipal élu dont le poste est devenu vacant

VU le courrier daté du 28 septembre 2023 et reçu par courrier recommandé en mairie en date du 2 octobre 2023, par lequel, conformément aux dispositions de l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Emmanuel BOUTET, élu sur la liste « Noisiel citoyen » a présenté sa démission du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que la démission de M. Emmanuel BOUTET est devenue effective à la réception du courrier le 2 octobre 2023,

VU le courrier daté du 09 octobre 2023 et reçu par courrier recommandé en mairie en date du 10 octobre 2023, par lequel, conformément aux dispositions de l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Séverine GAMAIN, élue sur la liste « Noisiel citoyen » a présenté sa démission du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que la démission de Mme Séverine GAMAIN, est devenue effective à la réception du courrier le 10 octobre 2023,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au maire, conformément à l'article L270 du code électoral, de pourvoir au remplacement du siège de conseiller municipal devenu vacant pour l'installation du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée,

CONSIDÉRANT que le candidat suivant sur la liste « Noisiel citoyen » est M. martin SEIDL, domicilié au 88 rue Albert Menier à Noisiel,

ENTENDU l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE de la démission de M. Emmanuel BOUTET, de Mme Séverine GAMAIN et de l'installation de M. Martin SEIDL, né le 13 septembre 1962 à Prague, domicilié 88 rue Albert Menier à Noisiel, dans ses fonctions de conseiller municipale,

DIT que M. Martin SEIDL figure ainsi au 33e rang du nouveau tableau du Conseil municipal.

DIT que le tableau du Conseil municipal annexé à la présente délibération est modifié en conséquence.

suite DEL2023_0152 démissions et installation d'un nouveau conseiller municipal (3)

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID: 077-217703370-20231117-DEL2023_0152-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : Mathieu Viskovic

Date de signature : 23/11/2023 Qualité : Maire de Noisiel

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

ID: 077-217703370-20231117-DEL2023_152-DE

DÉPARTEMENT

SEINE ET MARNE

ARRONDISSEMENT

TORCY

COMMUNE:

NOISIEL

Communes de 1 000 habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

33

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par L'ordre du fabicau des aujoints est determine, sous reserve des dispositions du definier afficie E. 2122-7-2 et du second afficie de run l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- l° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal;
- 2º Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	М	VISKOVIC Mathieu	07/09/1979	15/03/2020	1897
Premier adjoint	М	TIENG Sithal	29/03/1949	15/03/2020	
Deuxième adjoint	Mme	NEDJARI Chérifa	17/11/1956	15/03/2020	1897
Troisième adjoint	М	FONTAINE Alain	06/07/1961		1897
Quatrième adjoint	Mme	TROQUIER Corinne	22/06/1961	15/03/2020	1897
Cinquième adjoint	М	RATOUCHNIAK Patrick	27/11/1958	15/03/2020	1897
Sixième adjoint	Mme	JEGATHEESWARAN Chirani	12/05/1995	15/03/2020	1897
Septième adjoint	Mme	SABOUNDJIAN Magaly	21/10/1984	15/03/2020	1897
Huitième adjoint	М	MAYOULOU NIAMBA Mieri	27/07/1979	15/03/2020	1897
Neuvième adjoint	М	DUJARDIN DRAULT Nicolas		15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	MONIER Marie-Rose	01/05/1995 24/01/1945	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	ROTOMBE Claudine	05/03/1946	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	DAGUILLANES Lydie	04/12/1946	15/03/2020	1897
Conseiller	М	BEGUE Gérard	24/04/1950	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	JULIAN Patricia	04/03/1957	15/03/2020	1897
Conseiller	м	ROSENMANN Michel		15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	NATALE Pascale	09/08/1957	15/03/2020	1897
Conseiller	M	TRIEU Du Hon	25/06/1959	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme		29/11/1960	15/03/2020	1897
Conseiller	M	CAMARA-SAKHO Massogbe	07/09/1962	15/03/2020	1897
Conseiller	M	ABOUDOU Mohamed	13/04/1965	15/03/2020	1897
Conseiller	M	TATI Yvon	19/03/1967	15/03/2020	1897
Conseiller		DOTE Yvon	31/03/1973	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	RAJAONAH Valérie	12/08/1973	15/03/2020	1897
	M	BRICOGNE Florian	28/08/1975	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	VICTOR – LE ROCH Carline	14/09/1975	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	NAMUJIMBO SAFI Vanessa	20/06/1990	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	VISKOVIC Douniazadde	23/09/1992	15/03/2020	1897
Conseiller	Mme	PERUGIEN Laëtitia	30/10/1980	15/03/2020	370
Conseiller	М	DRAME Marcus	09/11/1984	15/03/2020	370

Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Envoyé en préfecture le 24/11/2023 Reçu en préfecture le 24/11/2023

Conseiller	. М	KONTE Boubacar	Publié le 8 18/12/2020 ID : 077-217703370-20231117-DEL2023	152-D
Conseiller	M	CASSÉ Damien	17709/1988	
Conseiller	M	FEURTE Clément	21/03/1990 21/02/2023	497
Conseiller	M ·	SEIDL Martin	13/09/1962 10/10/2023	497

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

A Noisiel, le